# La géolocalisation des véhicules mis à disposition des employés

Les dispositifs dits de géolocalisation permettent aux employeurs de connaître la position géographique, **à un instant donné ou en continu**, de leurs employés lorsque ceux-ci sont en déplacement.

Toutefois si ces dispositifs permettent d'améliorer les services rendus par les responsables du traitement en leur permettant notamment d'optimiser la gestion de leur flotte et d'améliorer l'efficacité opérationnelle, ils sont **particulièrement intrusifs** pour les salariés.

Leur usage nécessite donc un encadrement strict pour éviter les dérives de la part des employeurs.

Pour en savoir plus, vous pouvez télécharger la fiche pratique **ici**